

AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Pro Patrimoine CHF

Rapport annuel au 31 mars 2024

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	8
Notes aux états financiers	12
Rapport de performance	14
Rapport abrégé de la société d'audit	15



Pl. St-François 14
Case postale 300
CH-1001 Lausanne

www.bcv.ch/invest



Rue du Maupas 2
Case postale 691
CH-1001 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 691
1001 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Patrick BOTTERON
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Giuseppe-Motta 50
1202 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Information aux investisseurs

Changement de société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA, Genève, a été désignée comme société d'audit du fonds, en remplacement de KPMG SA, Genève. La nouvelle société d'audit assumera cette fonction depuis l'exercice annuel clôturant au 31 mars 2024.

Utilisation du revenu net au 31 mars 2024

Date Ex VNI : 16/07/2024

Date de paiement : 18/07/2024

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse		à l'étranger	
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Non	6	CHF	0.60	0.21	0.39	0.39

Capitalisation du revenu

Capitalisation au : 16/07/2024

Classe	Affidavit	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
			Rendement imposable	35% impôt anticipé récupérable
Classe AP 1)	Non	CHF	0.30017	0.00000 1)
Classe BP 1)	Non	CHF	0.67843	0.00000 1)

¹⁾ La direction du fonds ayant déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC), les porteurs de parts n'ont pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt.

Chiffres comptables

Aperçu	Devise		01.04.23	01.04.22	01.04.21
			31.03.24	31.03.23	31.03.22
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	71'233'197.00	67'089'890.91	76'581'052.78
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	CHF	67'995'838.06	66'107'810.34	76'271'314.04
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	CHF	93.32	89.23	95.28
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		0.95%	0.96%	0.96%
				01.04.22 (Lancement 12.10.21 31.03.23 de la classe)	31.03.22
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe AP	CHF	3'138'198.33	887'408.91	309'738.74
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe AP	CHF	94.92	90.07	95.54
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe AP		0.94%	0.96%	0.96%
				(Lancement 04.10.22 de la classe) 31.03.23	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe BP	CHF	99'160.61	94'671.66	
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe BP	CHF	106.11	100.29	
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe BP		0.55%	0.57%	

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune (Valeurs vénales)	31.03.24	31.03.23
Avoirs en banque		
à vue	1'835'495.43	1'469'199.97
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	17'398'708.00	15'291'715.50
Parts d'autres placements collectifs	51'908'993.74	50'192'683.64
Autres actifs	134'698.93	180'400.20
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	71'277'896.10	67'133'999.31
Autres engagements	-44'699.10	-44'108.40
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	71'233'197.00	67'089'890.91

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	01.04.23	01.04.22
		31.03.24	31.03.23
Position au début de la période comptable		740'832.000	800'511
Parts émises		109'607.093	143'575
Parts rachetées		-121'803.540	-203'254
Position à la fin de la période comptable		728'635.553	740'832

Evolution du nombre de parts de la classe AP	Période comptable	01.04.23	01.04.22
		31.03.24	31.03.23
Position au début de la période comptable		9'852.000	3'242
Parts émises		25'627.103	6'610
Parts rachetées		-2'418.932	0
Position à la fin de la période comptable		33'060.171	9'852

Evolution du nombre de parts de la classe BP	Période comptable	01.04.23	01.04.22
		31.03.24	31.03.23
Position au début de la période comptable / Emission initiale		944.000	944
Parts rachetées		-9.525	0
Position à la fin de la période comptable		934.475	944

Variation de la fortune nette du fonds		
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	67'089'890.91	76'581'052.78
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-518'582.40	-480'306.60
Solde des mouvements de parts	1'005'124.73	-4'538'806.71
Résultat total	3'656'763.76	-4'472'048.56
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	71'233'197.00	67'089'890.91

Compte de résultat	Période comptable	01.04.23	01.04.22
		31.03.24	31.03.23
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		4'040.24	0.00
Intérêts négatifs		0.00	-6'401.85
Revenus des valeurs mobilières			
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs		143'115.45	122'819.25
Parts d'autres placements collectifs		450'202.05	545'910.02
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		22'821.22	13'425.31
Total des revenus		620'178.96	675'752.73
Charges			
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-525'182.51	-551'699.24
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-18'980.44	-29'373.50
Total des charges		-544'162.95	-581'072.74
Résultat net avant ajustements		76'016.01	94'679.99
Ajustements fiscaux *		374'186.04	451'230.03
Résultat net		450'202.05	545'910.02
Gains et pertes de capital réalisés		-2'257'097.15	-1'742'984.99
Résultat réalisé		-1'806'895.10	-1'197'074.97
Variation des gains et pertes de capital non réalisés		5'463'658.86	-3'274'973.59
Résultat total		3'656'763.76	-4'472'048.56

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

	Période comptable	01.04.23 31.03.24	01.04.22 31.03.23
Utilisation du résultat de la classe A			
Résultat net		439'644.55	541'876.53
Report de l'année précédente		32'830.42	9'536.29
Résultat disponible pour être réparti		472'474.97	551'412.82
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		437'181.33	518'582.40
Report à compte nouveau		35'293.64	32'830.42
Total		472'474.97	551'412.82

	Période comptable	01.04.23 31.03.24	01.04.22 31.03.23
Utilisation du résultat de la classe AP			
Résultat net		9'923.52	3'861.59
Résultat disponible pour être réparti		9'923.52	3'861.59
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		9'923.52	3'861.59
Total		9'923.52	3'861.59

	Période comptable	01.04.23 31.03.24	(Lancement 04.10.22 de la classe) 31.03.23
Utilisation du résultat de la classe BP			
Résultat net		633.98	171.90
Résultat disponible pour être réparti		633.98	171.90
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		633.98	171.90
Total		633.98	171.90

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
------	-------------	----------------	---------	-------	---------------	------

Valeurs mobilières cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					5'169'916.64	7.25
---	--	--	--	--	---------------------	-------------

IE00BYM11L64	UBS (Irl) Fund Solutions - MSCI ACWI SF ETF -A- CHF	28'319	CHF	182.56	5'169'916.64	7.25
--------------	---	--------	-----	--------	--------------	------

Irlande					5'169'916.64	7.25
----------------	--	--	--	--	---------------------	-------------

Obligations					17'398'708.00	24.41
--------------------	--	--	--	--	----------------------	--------------

CH0024524966	2 1/2 % Confederation Suisse 06-36	750'000	CHF	121.30 %	909'750.00	1.28
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27	100'000	CHF	107.59 %	107'590.00	0.15
CH0127181029	2 1/4 % Confederation Suisse 11-31	400'000	CHF	110.95 %	443'800.00	0.62
CH0128891105	2 3/4 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 11-26 Series 553	800'000	CHF	103.93 %	831'440.00	1.17
CH0224396983	1 1/4 % Confederation Suisse 14-26	150'000	CHF	100.74 %	151'110.00	0.21
CH0224397171	1/2 % Confederation Suisse 15-30	210'000	CHF	98.83 %	207'543.00	0.29
CH0224397346	0 % Confederation Suisse 16-29	1'225'000	CHF	96.37 %	1'180'532.50	1.66
CH0297132364	1 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 15-36 Series 619	200'000	CHF	96.07 %	192'140.00	0.27
CH0323735628	1/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 16-27 Series 631	125'000	CHF	95.90 %	119'875.00	0.17
CH0336587719	0 % Centr. LdG Bques Cant. CH 16-27 Series 483	150'000	CHF	96.52 %	144'780.00	0.20
CH0344958498	1/2 % Confederation Suisse 17-45	750'000	CHF	95.69 %	717'675.00	1.01
CH0344958688	1/2 % Confederation Suisse 18-32	650'000	CHF	98.56 %	640'640.00	0.90
CH0353574319	0.30 % Basler KB 17-27	125'000	CHF	96.75 %	120'937.50	0.17
CH0357676177	1/2 % Centr. LdG Bques Cant. CH 17-29 Series 493	200'000	CHF	95.97 %	191'940.00	0.27
CH0373476693	1/2 % Centr. LdG Bques Cant. CH 18-28 Series 501	650'000	CHF	96.58 %	627'770.00	0.88
CH0398633575	5/8 % Centr. LdG Bques Cant. CH 18-29 Series 507	110'000	CHF	96.97 %	106'667.00	0.15
CH0419040941	0.30 % Centr. LdG Bques Cant. CH 19-29 Series 509	150'000	CHF	95.35 %	143'025.00	0.20
CH0419041147	3/8 % Basellandschaftliche KB 19-30	100'000	CHF	94.10 %	94'100.00	0.13
CH0428194242	3/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 18-28 Series 661	150'000	CHF	96.30 %	144'450.00	0.20
CH0457723549	0.35 % St.Galler KB 19-28	75'000	CHF	96.25 %	72'187.50	0.10
CH0460054429	7/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 19-43 Series 668	500'000	CHF	91.13 %	455'650.00	0.64
CH0461239045	0.05 % ZKB 20-31 Series 146	100'000	CHF	91.25 %	91'250.00	0.13
CH0461239086	0.05 % Basellandschaftliche KB 20-31	100'000	CHF	91.20 %	91'200.00	0.13
CH0465044649	0.10 % Stadt Winterthur 19-28	100'000	CHF	95.40 %	95'400.00	0.13
CH0471297975	0 % Kanton Basel-Stadt 19-25	150'000	CHF	98.56 %	147'840.00	0.21
CH0483180938	0.05 % Banca dello Stato del Cantone Ticino 19-29	100'000	CHF	92.35 %	92'350.00	0.13
CH0483180979	0 % Kanton Appenzell Ausserrhoden 19-29	75'000	CHF	93.90 %	70'425.00	0.10
CH0485252875	0 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 19-49 Series 678	450'000	CHF	70.14 %	315'630.00	0.44
CH0485260837	0 % Glamer KB 19-29	75'000	CHF	92.65 %	69'487.50	0.10
CH0505011913	0 % Canton de Geneve 19-28	120'000	CHF	95.10 %	114'120.00	0.16
CH0506071163	0 % Centr. LdG Bques Cant. CH 20-31 Series 517	200'000	CHF	91.32 %	182'640.00	0.26
CH0506071270	0.14 % Banque Cantonale de Fribourg 20-30	140'000	CHF	92.25 %	129'150.00	0.18
CH0521617297	0 % Banque Cantonale du Valais 20-29	120'000	CHF	93.45 %	112'140.00	0.16

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
CH0522159042	1.60 % Basellandschaftliche KB 22-32	300'000	CHF	101.40 %	304'200.00	0.43
CH0525158397	0 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 20-28 Series 683	150'000	CHF	95.20 %	142'800.00	0.20
CH0528881169	0 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 20-30 Series 685	140'000	CHF	92.66 %	129'724.00	0.18
CH0536892737	0 % Kanton Zuerich 20-28	150'000	CHF	95.55 %	143'325.00	0.20
CH0536892752	0.10 % Centr. LdG Bques Cant. CH 20-30 Series 521	200'000	CHF	92.93 %	185'860.00	0.26
CH0537261924	1/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 20-27 Series 686	150'000	CHF	96.27 %	144'405.00	0.20
CH0539032927	1/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 20-28 Series 688	200'000	CHF	95.37 %	190'740.00	0.27
CH0547243235	0.05 % Canton de Geneve 20-29	125'000	CHF	94.00 %	117'500.00	0.16
CH0553331866	1/4 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 20-41 Series 691	200'000	CHF	82.90 %	165'800.00	0.23
CH0557778310	1/4 % Confederation Suisse 21-35	750'000	CHF	95.30 %	714'750.00	1.00
CH0589031019	0 % Centr. LdG Bques Cant. CH 21-29 Series 529	500'000	CHF	94.09 %	470'450.00	0.66
CH0589031035	0 % Centr. LdG Bques Cant. CH 21-36 Series 531	650'000	CHF	85.05 %	552'825.00	0.78
CH1113755461	0.05 % Zuger KB 21-31	200'000	CHF	90.80 %	181'600.00	0.25
CH1148728186	0.45 % Centr. LdG Bques Cant. CH 22-42 Series 543	500'000	CHF	84.82 %	424'100.00	0.60
CH1148728269	0.65 % Centr. LdG Bques Cant. CH 22-31 Series 545	550'000	CHF	95.25 %	523'875.00	0.73
CH1170565795	1.10 % Centr. LdG Bques Cant. CH 22-28 Series 550	500'000	CHF	99.39 %	496'950.00	0.70
CH1170565803	1.40 % Centr. LdG Bques Cant. CH 22-32 Series 551	250'000	CHF	100.53 %	251'325.00	0.35
CH1170565811	1.45 % Centr. LdG Bques Cant. CH 22-42 Series 552	300'000	CHF	100.65 %	301'950.00	0.42
CH1174335781	1 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 22-30 Series 716	340'000	CHF	98.23 %	333'982.00	0.47
CH1174335807	1 1/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 22-52 Series 717	320'000	CHF	94.21 %	301'472.00	0.42
CH1179535013	1 3/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 22-32 Series 718	800'000	CHF	100.38 %	803'040.00	1.13
CH1194355058	2 1/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 22-32 Series 721	600'000	CHF	106.40 %	638'400.00	0.90
CH1276313256	2 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 23-40 Series 740	700'000	CHF	109.20 %	764'400.00	1.07
Suisse					17'398'708.00	24.41

Valeurs mobilières non cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					46'739'077.10	65.57
CH0020944150	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Bonds ESG -C-	90'872	CHF	94.37	8'575'590.64	12.03
CH0022988015	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Equity ESG -C-	22'434	CHF	182.17	4'086'801.78	5.73
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	132'811	CHF	95.59	12'695'403.49	17.82
CH0200992177	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Domestic Corporate Bonds -I-	119'930	CHF	96.82	11'611'622.60	16.29
CH0364276490	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Credit Bonds ESG -C-	20'733	CHF	93.99	1'948'694.67	2.73
CH1281982152	BCV BOND FUND - BCV Global Government Bonds Hedged -C-	77'374	CHF	101.08	7'820'963.92	10.97
Suisse					46'739'077.10	65.57

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	1'835'495.43	2.58
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	17'398'708.00	24.41
Parts d'autres placements collectifs	51'908'993.74	72.82
Autres actifs	134'698.93	0.19
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	71'277'896.10	100.00
Autres engagements	-44'699.10	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	71'233'197.00	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0.00
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0.00
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0.00
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0.00
Montant du compte prévu pour être réinvesti		10'557.50
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0.00
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0020944150	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Bonds ESG -C-	29'073	42'726
CH0022988015	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Equity ESG -C-	2'949	1'596
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	14'603	14'863
CH0200992177	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Domestic Corporate Bonds -I-	13'172	6'605
CH0364276490	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Credit Bonds ESG -C-	2'695	3'122
CH1281982152	BCV BOND FUND - BCV Global Government Bonds Hedged -C-	83'326	5'952
IE00BYM11L64	UBS (Irl) Fund Solutions - MSCI ACWI SF ETF -A- CHF	2'806	3'681

Obligations

CH1179535013	1 3/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 22-32 Series 718	800'000	0
CH1276313256	2 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 23-40 Series 740	700'000	0

Positions fermées en cours de période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0214131515	CSIF (CH) Bond Fiscal Strength Global ex CHF Blue -QBH-	130	7'769
LI0037728578	Credit Suisse Money Market Fund Classe DB CHF	0	1'935

Obligations

CH1132966339	1/4 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 21-36 Series 707	0	500'000
CH1276313249	1 3/4 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 22-32 Series 718	800'000	800'000

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options
 2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions Situation jusqu'au 31.12.23

AMC PROFESSIONAL FUND – BCV Pro Patrimoine CHF	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des promoteurs de vente	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Classe A	0.95%*	Max. 1.75%	Max. 0.80%	
Classe AP	0.95%*			
Classe BP	0.55%*			

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Situation dès le 01.01.24

AMC PROFESSIONAL FUND – BCV Pro Patrimoine CHF	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des promoteurs de vente
Classe A	0.95%*	Max. 1.75%
Classe AP	0.95%*	
Classe BP	0.55%*	

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à deux décimales.

Rapport de performance

		2021	2022	2023	2024 au 31 mars
Performance :					
– Classe (CHF) A (lancée le 29.05.18)	%	0.44	-12.14	5.98	1.14
– Classe (CHF) AP (lancée le 12.10.21)	%	0.80	-12.13	5.97	1.13
– Classe (CHF) BP (lancée le 04.10.22)	%	-	-1.49	6.41	1.23

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

à l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds Gérifonds SA, Lausanne

Rapport abrégé sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement AMC PROFESSIONAL FUND avec les compartiments :

- BCV CHF Domestic Corporate Bonds
- BCV CHF Foreign Bonds
- BCV Enhanced Europe Equity ESG
- BCV Enhanced US Equity ESG
- BCV Fiscal Strength Government Bonds
- BCV International Bonds (CHF)
- BCV Japac ESG
- BCV Pro Patrimoine CHF
- BCV Swiss Equity
- BCV Swiss Equity Dividend Select
- BCV Swiss Franc Bonds ESG
- BCV Swiss Franc Credit Bonds
- BCV Swiss Small & Mid Caps Equity
- BCV Systematic Premia Europe Equity ESG
- BCV Systematic Premia Swiss Equity
- BCV Systematic Premia US Equity ESG
- BCV Total Return Bonds (CHF)

– comprenant le compte de fortune au 31 mars 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde

Francis Brisson

Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Genève, 11 juillet 2024

Annexe:

Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 mars 2024, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)